



Département de l'éducation et de la formation  
(DEF)

## Projets éducatif et pédagogique pour l'enseignement de la Ville de La Louvière

### Direction générale

Rue Albert 1er 19  
B-7100 La Louvière

Tél. +32 64 27 81 13  
Fax +32 64 27 81 29

Courriel : [enseignement@lalouviere.be](mailto:enseignement@lalouviere.be)  
Web : [def.lalouviere.be](http://def.lalouviere.be)  
Intranet : [intradef.lalouviere.be](http://intradef.lalouviere.be)

## Contenu :

Le projet éducatif.....	3
1. Réseau officiel subventionné .....	4
2. Déclaration d'intention.....	4
3. Orientations générales .....	5
4. Principe de neutralité .....	6
Le projet pédagogique .....	9
1. Réseau officiel subventionné .....	10
2. Déclaration d'intention.....	10
3. Visées pédagogiques .....	10
4. Choix méthodologiques.....	10
5. Moyens mis en œuvre.....	11
6. Engagement.....	12
7. Implication .....	12
8. Adhésion .....	12

# Le projet éducatif

*Ce n'est pas parce qu'on a renoncé au meilleur des mondes  
qu'il faut renoncer à un monde meilleur.*

*Edgar MORIN*

## **Biographie d'Edgar Morin**



Né à Paris, Edgar Nahoum grandit auprès de ses parents, israélites immigrés qui détiennent un magasin de textile. En juin 1931, il subit un traumatisme sans précédent. Sa mère adorée meurt d'une crise cardiaque. Désarçonné, le petit garçon s'enferme dans son univers : les livres. Sous le choc, l'enfant se rebelle et hait en secret son père. Ce dernier, malgré les sentiments de son fils, le protège et le chérit autant qu'il le peut. En 1938, il rejoint le mouvement des Etudiants frontistes, socialiste, qui s'oppose aux Nazis, et l'année suivante entre dans la Résistance. Il prend le patronyme 'Morin', ses amis le surnomment ainsi. A partir de 1958, il rejoint les rangs du Parti Communiste français, où il rencontre François Mitterrand. Etudiant infatigable, il entreprend un cursus de sociologie. Il ne quitte pas l'université après l'obtention de sa thèse, il devient professeur. Entre 1977 et 1991, il élabore une 'méthode'. Chercheur émérite au sein du Centre National de la Recherche Scientifique, Edgar Morin cultive la pluridisciplinarité et s'applique à analyser la société d'un œil malicieux. En 2006, il publie 'Itinérance'.

---

## 1. Réseau officiel subventionné

---

- 1.1 Au niveau d'un réseau d'enseignement, le **projet éducatif** constitue un projet de politique de l'éducation auquel adhèrent les responsables des communautés éducatives et dont la mise en œuvre est assurée par l'équipe éducative locale dans le cadre de son **projet pédagogique**.
- 1.2 Une nécessaire **cohérence** existe donc entre projet éducatif (les intentions, les buts et les valeurs) et projet pédagogique (les options pédagogiques et les choix méthodologiques).
- 1.3 Le réseau officiel subventionné est :
- un réseau **officiel** puisqu'il est organisé par des pouvoirs publics : les communes et les provinces ;
  - un réseau **subventionné** bénéficiant de subventions en provenance d'autorités publiques supérieures ;
  - un réseau **associatif** qui associe des Pouvoirs organisateurs de petite, moyenne et grande importance ;
  - un réseau **démocratique**, proche des citoyens, puisque géré par des mandataires élus par la communauté locale et responsable vis-à-vis d'elle.

---

## 2. Déclaration d'intention

---

- 2.1 Dans le cadre de l'enseignement qu'elle organise, la Ville de La Louvière a élaboré un projet éducatif qui définit ses intentions et les attitudes éducatives communes qu'elle promeut au sein de ses écoles, dans le respect de la Charte de l'Enseignement Officiel et du projet éducatif de l'enseignement officiel subventionné, d'une part, et les décrets du 24 juillet 1997 sur les missions prioritaires de l'école et du 14 mars 1995 relatif à l'école de la réussite, d'autre part.
- 2.2 Ce projet se base sur des valeurs qu'elle s'efforce de promouvoir dans tous ses secteurs d'activités :
- a) le principe de neutralité qui garantit, par la tolérance, le respect des convictions personnelles de chacun ;
  - b) le principe de l'égalité et de la justice sociale ;
  - c) le principe démocratique comme fondement du fonctionnement de ses institutions ;
  - d) la reconnaissance de chaque individu dans son identité et son rôle de citoyen.

- 2.3 Se fondant sur ces principes de base, la Ville de La Louvière reconnaît le rôle primordial de l'enseignement et de la culture dans la construction d'une société démocratique. Son projet éducatif constitue le fondement de ses institutions scolaires et détermine sa politique éducative : ses orientations pédagogiques, son mode de fonctionnement, les attitudes didactiques et les procédures méthodologiques.
- 2.4 Ce projet veut répondre aux questions fondamentales :
- Quelles écoles pour quels élèves ?
  - Quels adultes pour quelle société ?
- 2.5 Bien qu'étant tributaire des composantes économiques, culturelles, sociales, philosophiques, politiques de la société, dont elle est inévitablement le reflet, l'école se doit d'être avant tout dynamique et progressiste, afin d'éduquer et de former des adultes capables de modifier le cours des événements, par une insertion sociale et professionnelle réussie.
- 2.6 L'école se doit d'agir en faveur de l'élève, en lui permettant de développer au mieux ses potentialités par une réponse adaptée aux besoins individuels et collectifs. Elle prétend éduquer et former des individus qui soient les artisans de leur propre épanouissement et d'une société juste, ouverte et harmonieuse.

---

### **3. Orientations générales**

---

- 3.1 La Ville de La Louvière entend éduquer, instruire et former :
- a) des individus épanouis, autonomes, ouverts à leur environnement, capables d'écoute, d'échanges, d'adaptabilité et d'action, par la mise en œuvre d'un enseignement :
    - a. respectueux de chaque individu dans sa globalité favorisant l'épanouissement personnel, par la culture de la réussite et le développement de l'estime de soi ;
    - b. visant à développer les potentialités de chacun par un accès aussi large que possible aux savoirs, et garantissant à chaque individu des chances égales d'être éduqué, instruit et formé ;
  - b) des citoyens responsables, solidaires et tolérants, capables de contribuer au développement social et culturel, au travers d'une école qui :
    - a. est un milieu de vie où se développent dans un esprit démocratique, les rapports sociaux entre individus de milieux socioculturels différents ;

- b. sollicite, construit, promeut et pratique le dialogue et l'engagement réciproque des différents acteurs – dont les parents – dans l'élaboration des projets ;
  - c. favorise le questionnement, la recherche d'informations, la réflexion, la prise de décisions ;
  - d. développe l'esprit critique et le sens des responsabilités ;
- c) des professionnels capables de construire leurs savoirs, savoir-faire et savoir-être, de s'insérer dans la vie économique, sociale et culturelle et de contribuer à l'évolution de la profession, en tant qu'acteurs responsables, critiques et créatifs, qualités et compétences résultant d'un apprentissage théorique et pratique :
- a. interagissant avec le monde extérieur, créant des liens avec l'activité productive et avec les partenaires associatifs, institutionnels et économiques, reconnus comme outils de formation ;
  - b. favorisant la réflexion sur les techniques, visant à rendre les élèves capables de dépasser les seules « recettes » et de se donner une représentation intelligente des technologies avec leurs implications pratiques et sociales ;
  - c. contribuant à former des professionnels capables de s'adapter, de s'auto-former et de s'auto-évaluer.

---

## **4. Principe de neutralité**

---

- 4.1 L'enseignement communal louviérois adhère aux principes de neutralité définis par le décret du 17 décembre 2003 dans ses articles 2 à 6.
- 4.2 Il veille à ce que, en toute discipline et pour toute matière, les faits soient exposés et commentés, tant oralement que par écrit, avec la plus grande objectivité possible, la diversité des idées soit acceptée, l'esprit de tolérance soit développé et chacun soit préparé à son rôle de citoyen responsable dans une société pluraliste.
- 4.3 Il éduque les élèves qui lui sont confiés au respect des libertés et des droits fondamentaux tels que définis par la Constitution, la Déclaration universelle des droits de l'homme et des conventions internationales relatives aux droits de l'homme et de l'enfant qui s'imposent aux pouvoirs publics.
- 4.4 Il ne privilégie aucune doctrine relative à ces valeurs, ne s'interdit l'étude d'aucun champ du savoir, et respecte la liberté de conscience des élèves.

- 4.5 Il garantit à l'élève le droit d'exercer son esprit critique et, eu égard à son degré de maturité, le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question d'intérêt scolaire ou relative aux droits de l'homme. Ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées par tout moyen du choix de l'élève à condition que soient sauvegardés les droits de l'homme, la réputation d'autrui, la sécurité nationale, l'ordre public, la santé et la moralité publiques.
- 4.6 Dans une société qui se métisse de plus en plus, l'enseignement communal louviérois permet aux élèves de toutes origines découvrir, connaître et comprendre la ville et la région dans laquelle ils vivent (histoire, culture, patrimoine, ...), d'une part, et les sociétés et les cultures dont ils sont originaires, d'autre part.
- 4.7 Dans cet esprit, il contribue à construire une société interculturelle harmonieuse, respectueuse des lois, et exempte de toute discrimination et communautarisme.
- 4.8 Le règlement d'ordre intérieur de chaque établissement peut prévoir des modalités selon lesquelles les droits et libertés précités sont exercés.
- 4.9 La liberté de manifester sa religion ou ses convictions et d'en débattre, ainsi que la liberté d'association et de réunion sont soumises aux mêmes conditions.
- 4.10 Aucune vérité n'est imposée aux élèves, ceux-ci étant encouragés à rechercher et à construire librement la leur.
- 4.11 Afin notamment de garantir le choix entre l'enseignement d'une des religions reconnues et celui de la morale non confessionnelle, le personnel de l'enseignement communal louviérois :
- adopte une attitude réservée, objective et constamment alertée contre le risque d'induire chez les élèves ou étudiants des préjugés qui compromettent ce choix ;
  - traite les questions qui touchent la vie intérieure, les croyances, les convictions politiques ou philosophiques et les options religieuses de l'homme, en des termes qui ne peuvent froisser les opinions et les sentiments d'aucun des élèves ;
  - s'abstient, devant les élèves, de toute attitude ou de tout propos partisan dans les problèmes idéologiques, moraux ou sociaux qui sont d'actualité et qui divisent l'opinion publique. Il amène les élèves à considérer les différents points de vue dans le respect des convictions d'autrui.
- 4.12 De même, il refuse de témoigner en faveur d'un système philosophique ou politique quel qu'il soit. Il veille toutefois à dénoncer les atteintes aux principes démocratiques, les atteintes aux droits de l'homme et les actes ou propos racistes, xénophobes ou révisionnistes. Il veille de surcroît à ce que, sous son autorité, ne se déve-

loppent ni prosélytisme religieux ou philosophique, ni militantisme politique organisé par ou pour les élèves.

- 4.13 Les titulaires de cours des religions reconnues et de morale non confessionnelle s'abstiendront de dénigrer les positions exprimées dans les autres cours.
- 4.14 Les cours des religions reconnues et de morale non confessionnelle, là où ils sont légalement organisés, le sont sur pied d'égalité. Ils sont offerts au libre choix des parents et/ou des élèves. Leur fréquentation est obligatoire.



# Le projet pédagogique

*S'il n'y avait pas l'enfant à élever, à protéger, à instruire,  
et à transformer en homme pour demain,  
l'homme d'aujourd'hui deviendrait un non-sens  
et pourrait disparaître.*

Ovide DECROLY

---

## Biographie d'Ovide DECROLY



Le pédagogue Ovide Decroly est né à Renaix en 1871 et mort à Uccle en 1932.

Médecin et psychologue, il lutta pour une réforme profonde de l'enseignement basée sur la méthode globale d'apprentissage de la lecture et de l'écriture. Il participe par ses travaux au mouvement de l'éducation nouvelle et adhère à la Ligue internationale pour l'éducation nouvelle, créée en 1921.

*Etudes neurologiques et des maladies mentales. Les questions concernant l'éducation se posent à lui à partir de ses travaux sur les enfants atteints de maladies mentales. La démarche pédagogique de Decroly a des bases scientifiques et intellectuelles dans laquelle la théorie et la pratique se mêlent intimement. La théorie n'a de sens que si la pratique la confirme. Ainsi il pense que l'éducation doit se faire à partir des intérêts de l'enfant. Il dira que le développement de l'enfant est le résultat de sa croissance biologique et de son expérimentation active dans le milieu où il se trouve : « L'école devra se trouver partout où est la nature, partout où est la vie, partout où est le travail. »*

*La pédagogie de Decroly préconise « l'initiative et la responsabilité personnelle et collective ; le respect de la personne dans la singularité, la solidarité, la valorisation des rapports sociaux, la tolérance, le respect de la différence, la priorité donnée à l'épanouissement personnel, à la créativité et au plaisir ».*

*Cependant, cette pédagogie qui donne une vision inconditionnellement positive de l'enfant, « n'évoque jamais la violence, la peur, la tristesse, le désarroi, les conflits. Les valeurs de bien et de beau sont très prégnantes et l'enseignant est celui qui choisit les bonnes lectures par exemple ». Il ne tient pas compte non plus « de la dimension socio économique, ni culturelle ou politique dans sa démarche ».*

*Aucune critique jamais n'est adressée au régime social comme si l'individu devait se contenter et se débrouiller des conditions imposées par l'existence. Dans ce sens l'individu évolue dans un certain déterminisme social.*

---

## **1. Réseau officiel subventionné**

---

- 1.1 Le projet pédagogique du réseau officiel subventionné s'inscrit dans le cadre du décret « *Ecole de la réussite* » du 14 mars 1995 et du décret « *Missions* » du 24 juillet 1997. Il tient compte de l'évolution récente en matière de sciences cognitives et de psychologie de l'apprentissage.
- 1.2 Il se veut un référentiel, un outil de repérage pour que notre école continue à progresser vers une école de la réussite ambitieuse pour tous.
- 1.3 Il opte pour la capacité de l'école à éduquer chaque élève et à l'amener à maîtriser les savoirs et les compétences nécessaires à son émancipation sociale.

---

## **2. Déclaration d'intention**

---

- 2.1 Le présent projet pédagogique a pour objectif de mettre en œuvre le projet éducatif de l'enseignement communal louviérois, tel qu'approuvé par le Conseil communal du ...

---

## **3. Visées pédagogiques**

---

- 3.1 Les démarches pédagogiques visent à former des individus de tous âges à même de s'insérer en citoyens responsables dans une société en mutation rapide et désireux de participer à l'évolution de celle-ci.
- 3.2 Elles s'attachent à adapter les pratiques et les moyens aux besoins des élèves en tenant compte de leurs rythmes d'apprentissage et de leurs diversités sociales et culturelles : elles tendent vers une réelle égalité des chances, face à l'appropriation des savoirs.
- 3.3 Les méthodes de travail et de réflexion reposent sur une démarche libre examiniiste. Elles mettent l'accent sur la connaissance nécessaire des valeurs sociales entre personnes de milieux socioculturels différents par la pratique de dialogues ouverts et respectueux de chacun.

---

## **4. Choix méthodologiques**

---

- 4.1 Afin de mettre ce projet éducatif en œuvre, il importe de concilier les structures, les contenus et les méthodes avec les valeurs prônées :

- une pédagogie **active et fonctionnelle**, se basant sur les étapes de la démarche scientifique, qui sollicite la participation de l'élève, sa réflexion critique, développe son autonomie et lui apprend à assumer sa liberté dans le respect des autres et de l'environnement ;
- une pédagogie **socialisante**, favorisant le développement des réseaux de communication par la pratique bien menée du travail de groupe, visant à développer la capacité de chaque individu à s'exprimer, écouter, entrer en relation avec les autres ;
- une pédagogie **valorisante**, qui intègre l'évaluation formative comme outil d'apprentissage et permettant l'adaptation des méthodes d'enseignement ;
- une pédagogie **interdisciplinaire**, par laquelle les matières ne sont pas enseignées comme des fins en soi, mais comme des moyens de comprendre l'environnement scientifique, économique, sociopolitique et culturel, créant ainsi un relais avec la réalité ;
- une pédagogie **auto-apprenante**, développant chez l'élève un comportement d'éducation et de formation permanente, qui lui sera nécessaire pour assurer son adaptation à son évolution dans la vie active.

---

## 5. Moyens mis en œuvre

---

- 5.1 Pour atteindre les objectifs du projet pédagogique, les différents acteurs de l'enseignement communal louviérois veilleront à :
- mettre l'élève à tout moment dans des situations qui l'incitent à mobiliser dans une même démarche des compétences transversales et disciplinaires y compris les savoirs et savoir-faire y afférents ;
  - privilégier les activités de découverte, de production et de création ;
  - articuler théorie et pratique, permettant notamment la construction de concepts à partir de la pratique ;
  - équilibrer les temps de travail individuel et collectif, développer la capacité de consentir des efforts pour atteindre un but ;
  - faire respecter par chaque élève l'obligation de participer à toutes les activités liées à la certification organisée par l'établissement, et accomplir les tâches qui en découlent ;
  - intégrer l'orientation au sein même du processus éducatif et formatif, notamment en favorisant l'éveil aux professions et en informant les élèves à propos des filières de formation ;

- recourir aux technologies de la communication et de l'information, dans la mesure où elles sont des outils de développement, d'accès à l'autonomie et d'individualisation des parcours d'apprentissage ;
- susciter le goût de la culture et de la créativité et favoriser la participation à des activités culturelles et sportives par une collaboration avec les acteurs concernés ;
- éduquer au respect de la personnalité et des convictions de chacun, au devoir de proscrire la violence tant morale que physique et mettre en place des pratiques démocratiques de citoyenneté responsable au sein de l'école ;
- participer à la vie de son quartier ou de son village et, partant de sa commune, et s'y intégrer de manière harmonieuse notamment en ouvrant ses portes au débat démocratique.

---

## **6. Engagement**

---

- 6.1 L'enseignement de la Ville de La Louvière est un enseignement engagé qui a pour but de former des individus maîtres de leur sort et conscients de leur identité.

---

## **7. Implication**

---

- 7.1 Les annexes spécifiques aux types et/ou niveaux d'enseignement précisent localement le présent projet pédagogique :
- annexe 1 : enseignement fondamental ordinaire ;
  - annexe 2 : enseignement fondamental spécialisé ;
  - annexe 3 : enseignement secondaire spécialisé ;
  - annexe 4 : enseignement artistique à horaire réduit ;
  - annexe 5 : enseignement de promotion sociale.
- 7.2 Les projets d'établissement veilleront à mettre en œuvre les projets éducatif et pédagogique de la Ville de La Louvière et tenir compte de la disponibilité des membres du personnel, des possibilités financières et budgétaires et des dispositions légales, réglementaires et statutaires.

---

## **8. Adhésion**

---

- 8.1 Le présent projet pédagogique implique l'adhésion de tous les membres de la communauté éducative de l'enseignement communal louviérois.